

## Musées - Bibliothèques - Encaissement et réaffectation de subventions

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur** : Diverses subventions ont été attribuées aux services des Musées et des Bibliothèques.

### **1 - Musée de la Résistance et de la Déportation - Encaissement et réaffectation de la subvention 2001 du Centre National du Livre**

Au titre de l'année 2001, le Centre National du Livre -Ministère de la Culture- attribue au Centre de Recherche et de Documentation du Musée de la Résistance et de la Déportation, une subvention de 6 500 F (990,92 €), destinée à l'acquisition de livres et de revues pour la constitution du fonds 1939-1945 : résistance et déportation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire au budget de l'exercice courant par décisions modificatives dès réception de l'arrêté attributif le montant de cette subvention en recettes au chapitre 92.322.74718.52040 et le réaffecter en dépenses au chapitre 92.322.6065.52040.

### **2 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Encaissement et réaffectation d'une subvention de la Région pour l'exposition Ricardon**

Suite à la demande de subvention d'un montant de 80 000 F (12 195,92 €) pour l'exposition Ricardon (délibération du Conseil Municipal du 15 janvier 2001), la Région de Franche-Comté vient de nous informer de sa participation à hauteur de 50 000 F (7 622,45 €).

Le Conseil Municipal est invité à :

- inscrire cette somme par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception de la notification attributive :

. en recettes au 92.322/7472.52010

. en dépenses au 92.322/6236.52010,

- autoriser M. le Maire à signer la convention relative au versement de cette subvention.

### **3 - Bibliothèques Municipales - Espace culture multimédia - Encaissement et réaffectation de la subvention de l'Etat**

Depuis trois ans, les bibliothèques municipales développent en faveur de leurs abonnés différentes possibilités d'accès à la documentation et à l'information diffusées en mode numérique : sélection et prêt de cédéroms pour les adultes à la Médiathèque de Montrapon, pour les enfants et les jeunes à la Bibliothèque Ile de France et à la Médiathèque Pierre Bayle, ateliers d'initiation et de perfectionnement à la recherche documentaire par Internet à la Médiathèque Pierre Bayle.

La Ville de Besançon a décidé de poursuivre son effort en inscrivant la somme de 50 000 F au budget 2001 (7 622,45 €).

Par courrier en date du 19 juin, le Ministère de la Culture et de la Communication informe la Ville qu'une subvention lui est accordée, pour la troisième année consécutive, de 50 000 F (7 622,45 €) afin d'amplifier le développement de la documentation multimédia à la disposition des abonnés des bibliothèques.

Sur avis favorable de la Commission Culture, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette subvention et d'inscrire cette somme au budget de l'exercice courant par décision modificative dès réception de l'arrêté attributif :

- . en recettes sur le 92.321.74718.45000
- . et la réaffecter en dépenses sur le 92.321.60225.45000.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'ensemble de ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Culture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 10 octobre 2001.*